

Centenaire de la leçon inaugurale de Charles Secrétan

Autor(en): **Aebischer, P.**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): **16 (1942)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉTUDES DE LETTRES

Bulletin de la Société des Etudes de Lettres, No 48

CENTENAIRE DE LA LEÇON INAUGURALE DE CHARLES SECRÉTAN

1^{er} novembre 1841

COMMÉMORÉ A LA SÉANCE DE RENTRÉE DE LA FACULTÉ DES LETTRES
AVEC LA COLLABORATION DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE
LE VENDREDI 31 OCTOBRE 1941

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE DOYEN P. AEBISCHER

Mesdames, Messieurs,

La Faculté des lettres a désormais l'habitude de tenir, au début de l'année scolaire, une séance tout intime qui permette un premier contact entre professeurs et étudiants. Nous avons voulu, cette année, consacrer la réunion d'aujourd'hui à commémorer le centenaire de la leçon inaugurale de Charles Secrétan, prologue d'une longue et fructueuse carrière ; et nous avons cru bon d'élargir notre cercle, en faisant appel, d'abord à la Faculté de théologie, et ensuite au public. Permettez-moi, au nom de la Faculté des lettres, de remercier l'une et l'autre ; permettez-moi en particulier de dire à la Faculté de théologie notre reconnaissance et notre plaisir de l'avoir avec nous aujourd'hui ; permettez-moi de remercier M. le professeur Grin d'avoir bien voulu, aux côtés de MM. les professeurs Reymond et Miéville, accepter de prendre la parole.

Faculté des lettres et Faculté de théologie sont, du reste, bien que d'âges très différents, plus que des sœurs jumelles, des sœurs siamoises. Il est de tradition — et c'est une tradition à laquelle nous tenons beaucoup — que le professeur de philosophie soit un théologien ; d'autre part, les étudiants en théologie suivent nos cours de philosophie ; et il n'y a pas très longtemps encore qu'ils suivaient ceux de littérature française. Du reste, la collaboration entre les deux facultés s'imposait d'autant plus, pour la cérémonie d'aujourd'hui, que Secrétan eut lui aussi un enseignement, et je dirai surtout une doctrine, qui chevaucha sur les lettres et la théologie.

Et permettez-moi de vous dire — je puis d'autant mieux le faire que je ne suis pas Vaudois, et que je ne suis pas protestant — que j'admire profondément cette collaboration, cette communion, à l'Université, de la science et de la religion et que j'ai le plus grand respect pour elles ; et Secrétan, en même temps juriste, philosophe, théologien, historien, me semble personnifier quelque chose de très beau : la religion vécue.

Bien souvent, pendant ces années de guerre, dans ce travail, plein d'une tragique beauté, d'un monde qui se cherche et qui se forme, je me suis demandé comment il se faisait que la Suisse pût être épargnée. Sans doute n'est-ce point à nous d'interpréter les desseins de la Providence : mais s'il est vrai que les nations escomptent ici-bas le bien ou le mal qu'elles peuvent faire, je pense que Dieu a pitié de notre petitesse, qu'il prend en gré l'effort que nous faisons pour vivre décemment sur une terre pauvre et froide, l'effort que nous accomplissons aussi pour faire de la charité et de la justice sociale une réalité : les pauvres, chez nous, avouons-le — et nous avons le droit d'en être fiers — sont moins pauvres qu'ailleurs, et les riches sont bien moins riches. L'ordre nouveau, vers lequel nous sommes inéluctablement conduits, nous l'avons déjà, en bonne partie, du fait de l'esprit chrétien, par exemple, qui préside aux relations entre employeurs et employés, de ce même esprit chrétien qui a permis à la Confédération — il a fallu du reste pour cela des

siècles — de grouper des hommes de langues, de religions, de cultures, de formation différentes.

Si nos constitutions, si nos lois sont imbues de cet esprit chrétien, fait d'amour et de compréhension, cela est dû, j'en suis sûr, au rayonnement de grands caractères comme Vinet, comme Secrétan — et je pourrais citer bien d'autres noms encore — de penseurs agissants qui n'ont pas cru que la philosophie était pure spéculation, pur jeu de l'esprit. Et il n'est que juste, dans les moments solennels que nous vivons, que nous leur rendions l'hommage qui leur est dû.
